



S.I.R.D.
135, rue de l'Industrie
38170 SEYSSINET-PARISSET

tél : 04.76.21.85.26
fax : 04.76.49.03.79

N/Réf : DELCOM **14-11**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du Comité syndical
Du 16 février 2011**

Le seize février deux mille onze, à dix huit heures, le Comité du SIVOM, dûment convoqué s'est réuni au complexe sportif Aristide Bergès de Seyssinet-Pariset, sous la présidence de Monsieur Michel BAFFERT, Président du SIRD

Date de convocation : 07 février 2011

Nombre de délégués en exercice : 18 Présents : 14 Votants : 16

Présents : BAFFERT Michel, BELLE Valérie, BOMBINO Françoise (suppléante de M. REPELLIN), BOULARD Yannick, BROUZET Martine, CARBONARI Aldo (2), CARRIER Jeanine (2), DIDIER Claudine, GAUTHIER Jacques, GILABERT François, GONNET Véronique, MASTROMAURO Marylin, Amédée MATRAIRE (suppléant de C COIGNÉ), MOLINARO Patrick,

Absents excusés : C. COIGNÉ, D.ROUX, G.FRIER, G.JULLIEN, J.TESSAIRE, Marcel REPELLIN,

Président de séance : Michel BAFFERT

Secrétaire de Séance : Véronique GONNET

Rappel du quorum : 10

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE- PERSONNEL

- Composition de la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes

Rapporteur : Michel BAFFERT

Le Président expose :

Le Président rappelle que conformément à l'article 8 III du Code des marchés publics, Une commission d'appel d'offres du groupement est instaurée dès lors qu'une collectivité territoriale ou un établissement public local autre qu'un établissement public de santé ou un établissement public social ou médico-social participe au groupement.

Sont membres de cette commission d'appel d'offres :

1° **Un représentant élu** parmi les membres ayant voix délibérative de la commission d'appel d'offres **de chaque membre** du groupement qui dispose d'une commission d'appel d'offres ;

2° Un représentant pour chacun des autres membres du groupement désigné selon les modalités qui leur sont propres.

La commission d'appel d'offres est présidée par le représentant du coordonnateur.

Pour chaque membre titulaire peut être prévu un suppléant.

- Pour les groupements dans lesquels les collectivités territoriales ou les établissements publics locaux autres qu'un établissement public de santé ou un établissement public social ou médico-social sont majoritaires, **le titulaire est choisi par la commission d'appel d'offres en application des règles prévues par le présent code pour les collectivités territoriales**

Considérant que chaque membre du groupement a délibéré sur l'élection ou la représentation au sein de la CAO du groupement de commandes

Considérant que la Commission d'Appel d'Offres du groupement est présidée par le représentant du coordonnateur, en l'espèce le SIRD.

La composition de la CAO sera ainsi composée :

Membres	Titulaires	Suppléant
SIRD Coordonnateur	Yannick BOULARD, Président de la CAO	Jacques GAUTHIER
Ville de Seyssins	Laurent CHAPELAIN	Gisèle DESEBE
Ville de Seyssinet-Pariset	Bernard ROSTAN	Maxime BOURDONNEL
CCAS de Seyssinet-Pariset	Christine ALLAMANNO	Roselyne BLIN
Ville de Fontaine	Richard VARONAKIS	Nourdine SAKIRDA
Ville de Sassenage	Christian COIGNE	Yves BERNARD
CCAS de Sassenage	Nathalie JAMOIS	Janine VANTAJOUR
EPIC de Sassenage	Annie SAUNIER-PLUMAZ	Jérôme MERLE
Ville de Noyarey	Denis ROUX	Alain CHARBIT
Ville de Veurey-Voroize	Francette AMBLARD	

CONCLUSIONS ADOPTEES A L'UNANIMITE

Ainsi fait, les jours, mois et an susdits

Conforme au registre

Fait à Seyssinet-Pariset, le 17 février 2011

Le Président
Michel BAFFERT